COMPÉTENCE 4
Du décret du 27 décembre 2022

RENFORCER LE SUIVI DE LA SANTÉ DES SALARIÉS ET LES MESURES DE PRÉVENTION

Les apports de la loi santé au travail du 2 août 2021

ACTU
Loi du 2 août 2021

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

Référent santé au travail

PROGRAMME

le SPST : nouvelle dénomination et nouvelles missions
- Apports divers sur les modalités de fonctionnement des SPST
  - le dossier médical en santé au travail
  - la télémédecine
  - statut et missions des infirmier(e)s en santé au travail
  - suivi des salariés multi-employeurs et intérimaires

Evolution du suivi médical des salariés
- Les visites médicales post-exposition et post-professionnelles
- La visite de mi-carrière
- Ajustements apportés aux visites de reprise et de pré-reprise
- Organisation du rendez-vous de liaison

Mesures spécifiques de prévention de la désinsertion professionnelle
- La cellule de prévention de la désinsertion professionnelle
- Modalités de l'essai encadré
- Mise en oeuvre de la convention de rééducation professionnelle
- Ouverture du projet de transition professionnelle aux salariés longuement absents
- Liens avec les caisses d'assurance maladie

Le rôle de conseil en matière d'amélioration de la QVCT (notamment l'impact du télétravail et du numérique)
- Notions d'hyper-connexion, sur-connexion, déconnexion
- L'impact du numériquesur notre santé (focus sur le télétravail)
- La surcharge mentale et le fonctionnement du cerveau
- Conseils de bonnes pratiques individuelles et collectives

Le rôle de conseil en matière de prévention de harcèlement
- Le harcèlement sexuel
  - nouvelle définition, exemples
  - le rôle des référents
  - les obligations de l'employeur
  - les 3 niveaux de prévention
- Le harcèlement moral
  - définition
  - typologie
  - éléments caractéristiques
  - exemples
  - rôle du SPST

DATES
27 novembre 2024
*25 février 2025
*04 avril 2025
02 juin 2025
*03 novembre 2025

ESPACE DE FORMATION
Paris-Montparnasse
*Distanciel

DURÉE		RÉF.
1 jour	**1310€ ht** repas inclus	**SSMP**

OBJECTIF

Connaître les mesures de suivi de la santé des salariés et renforcer le rôle de conseil des SPST en matière de QVCT et de harcèlement prévus par la loi Santé au travail

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître les nouvelles mesures de suivi de la santé au travail
- S'approprier les nouveaux dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle
- Cerner son rôle de conseil en matière de QVCT et de harcèlement

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmier(e) du travail
- Médecin du travail
- Service RH
- Préventeur

Décret du 27 décembre 2022

CETTE FORMATION FAIT PARTIE
DU PARCOURS SPÉCIFIQUE DE 240H
DES INFIRMIER(E)S EN SANTÉ AU TRAVAIL

EN SAVOIR +

INSCRIPTION EN LIGNE
Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF

Cliquez ici pour commencer

Formation animée par :
CAROLINE MOYAT AYCOBERRY

- Sophrologue, relaxologue
- Consultante en RPS, QVCT et techniques de médiation Formatrice certifiée
- Juriste en droit du travail

«A travers cette formation, je vous propose d'explorer la Loi santé au travail qui vient renforcer la prévention des risques professionnels et l'inscrit dans le dialogue social»

Caroline MOYAT AYCOBERRY

Pré-requis : Aucun

LES + DE VOTRE FORMATION

VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur. Suite à la formation, vous avez accès à la validation de vos acquis en ligne.

VOTRE CONSULTANTE

Votre consultante vous propose un style d'animation résolument tourné vers l'échange. Elle offre un temps de réflexion active et apporte des exemples concrets facilitant la compréhension des divers points de la loi santé au travail du 02 août 2021.

VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

https://stagiaire.c3s.fr

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S

INFOS PRATIQUES

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.

PLANS D'ACCES

3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE

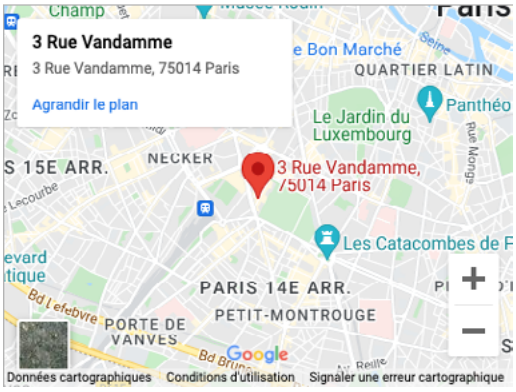

VOIR LE PLAN

38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS

VOIR LE PLAN

Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr